

Décharge illégale du maire sortant et visite de l'ONF

Les faits

Nous n'imaginions pas que le modeste article de *Quoi de neuf ?* sur le parc d'Aulnay ne retiendrait l'attention du maire sortant que pour lui faire diffuser une réponse agressive, dans un tract bourré d'erreurs, bien loin de nos préoccupations : la mise en valeur du parc, avec l'objectif de combiner respect de l'environnement et agrément pour les Aulnaysiens.

Il nous oblige à cette mise au point. Elle n'a pas besoin de retenir l'attention de tous ceux qui, à Aulnay, ont conscience de l'attention que mérite notre environnement : vous pourrez préférer lire nos propositions dans ce domaine, nous les avons diffusées, elles sont sur ce site, où nous les détaillons.

Simplement, pour que tout soit bien clair, voici ce qu'il en est de la décharge du parc, puisque le maire sortant a une nouvelle fois inondé les boîtes aux lettres des Aulnaysiens pour se présenter en victime, alors que c'est bien lui l'auteur de faits condamnables.

N'est-ce pas sous sa responsabilité que les déchets municipaux ont été accumulés dans le parc municipal ? Chacun pourra l'avoir constaté, et aller le constater encore de ses yeux.



Il cherche à détourner l'attention en semant une nouvelle fois la zizanie, plutôt que de faire face honnêtement à ses responsabilités, et rectifier tout simplement son erreur.

Mais les Aulnaysiens sont lucides, et les faits sont là.

Pour le lecteur qui souhaite s'informer rapidement, voici d'abord la synthèse.

Pour celui qui veut disposer de tous les détails et des preuves, les voilà ensuite.

Pour autant, restons sereins, et tout simplement retrouvons-nous pour qu'Aulnay soit à nouveau un village uni, fort, vivant et solidaire.

Décharge illégale du maire sortant ≠ Transparence de notre action pour le parc d'Aulnay

1. Depuis plusieurs mois, **des déchets municipaux ont été accumulés** dans une partie du parc d'Aulnay :

- déchets de chantier du centre de loisirs (dont le contrat de construction aurait dû exiger l'évacuation par l'entreprise) ;
- blocs de béton et ballast des voies de chemin de fer, c'est-à-dire des matériaux très pollués donc polluants, donc devant être traités avec grande précaution, avant toute réutilisation, dans des conditions très restrictives, jamais dans des bois ;
- déchets verts et branchages en tous genres, qui auraient dû être déposés en déchetterie.



2. Les plus gros blocs de béton ont été évacués dans la précipitation, après l'article paru dans *Quoi de neuf?* qui décrivait cette situation. Les ornières laissées par l'engin en témoignent. Et **la plupart des déchets sont toujours là**, occupant un vaste espace dans le parc d'Aulnay.

3. **Par ailleurs**, nous avons demandé l'avis de l'ONF sur la meilleure façon d'entretenir le parc communal. Dès notre premier courriel de prise de contact avec l'ONF le 11 janvier 2020, nous **nous sommes présentés comme "la nouvelle équipe qui se présente aux élections municipales de mars 2020 qui veut remettre en valeur cet écrin de verdure"**. Nous précisions que *"nous aimerions pouvoir proposer à nos électeurs un plan de gestion et surtout de reboisement"*, pour lequel nous souhaitions les conseils de l'ONF. Après plusieurs échanges de courriels (ci-joints), commençant par un refus de l'ONF, l'ONF nous a recontactés pour nous proposer de venir sur place, ce qui fut fait le 5 février 2020.

4. A cette occasion, **l'équipe de l'ONF nous a donné différents conseils**, qui nous ont aidé à préparer notre projet pour le parc d'Aulnay, dans l'intérêt des Aulnaysiens et dans le respect de ce massif boisé précieux pour notre village.

Cette visite fut donc bien utile, et nous en avons remercié l'ONF et ses agents.

5. L'équipe de l'ONF visitant le parc n'a pu manquer de tomber sur la décharge de déchets municipaux. Le récent courrier de l'ONF au maire sortant confirme que **"les agents de l'ONF ont bien constaté des déchets verts et la mise en place de ballast"**.

Ils nous ont sur place évoqué les conséquences graves pour notre bois, et les actions à mener pour rétablir une situation saine respectueuse de l'environnement et de la législation.

6. Il ne revient pas à l'ONF d'établir l'illégalité de la décharge constituée par le maire sortant, et personne ne l'a demandé. **Le code de l'environnement** suffit : l'article L543-1 caractérise cette illégalité, et l'article L541-46 précise les conséquences pénales pour le responsable de la collectivité, qui vont jusqu'à 150.000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

7. Mais pour nous tous, **l'essentiel est que la décharge cesse** : alors que le maire continue d'y faire accumuler les déchets, il faudrait qu'il cesse immédiatement, puis que l'existant soit évacué proprement (pas seulement les plus gros blocs), **et enfin que le bois soit remis en état**. Certes, il faudra ensuite bien du temps et du travail pour nettoyer, dépolluer et redonner vie au sol. Nous l'avons inclus dans notre projet de remise en valeur du parc.

Les preuves détaillées

I. La décharge où le maire sortant fait accumuler les déchets municipaux

1. L'accumulation de déchets municipaux dans le parc d'Aulnay

Comme chacun peut encore le constater en se promenant dans le parc d'Aulnay, une zone a été transformée en décharge, accueillant des déchets municipaux : gravats, ballast, branchages, etc. Les plus gros blocs de béton présents en février ont été évacués (où?) depuis la mention dans un article de *Quoi de neuf ?*. Mais le reste demeure sur place, et la municipalité continue d'y apporter de nouveaux déchets sans vergogne.



2. Une telle décharge est illégale aux termes du code de l'environnement

Le code de l'environnement encadre de façon rigoureuse la gestion des déchets.

L'article L541-2 dispose que *"Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers"*.

L'article L541-3 précise la procédure de sanction que doit mettre en œuvre l'autorité de police *"lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions"*. Elle peut *"ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 € et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation"*. A défaut, il prévoit des *"voies et délais de recours"*, allant jusqu'à *"ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 150 000 €."*

3. Ces agissements engagent la responsabilité pénale du maire sortant

L'article L541-46 précise en effet que :

I. – Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait de : (...)

4° Abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets ; (...)

II. – En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées aux 4°, 6° et 8° du I, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi.

Ce comportement d'infraction est donc bien imprudent de la part du maire sortant, d'autant plus que chacun peut le constater, sans avoir besoin de l'ONF pour cela.

II. Notre interaction transparente et constructive avec l'ONF

1. Pour notre parc, les conseils de l'ONF sont pour nous les bienvenus à Aulnay

Pour préparer nos propositions pour Aulnay, nous avons constitué des groupes de travail dont un animé par Laurent PHILIPPE pour le domaine aménagements-travaux-sécurité. Parmi ces projets (cf fiche détaillée diffusée sur notre site le 11 mars), figure la remise en valeur du parc.

L'Office national des forêts étant compétent à ce sujet, notre groupe a souhaité demander ses conseils et nous avons chargé Michel Contet, qui l'a accepté, de contacter l'ONF.

2. Nous avons contacté l'ONF comme candidats, en toute transparence

Voici le courriel adressé par Michel à l'ONF le 11 janvier 2020 : il se présente bien au titre de *la nouvelle équipe qui se présente aux élections municipales de mars 2020*.

De : Michel Contet

Envoyé : samedi 11 janvier 2020 13:21

À : BEAL Michel

Objet : Demande de conseils pour la gestion du parc d'Aulnay-sur-Mauldre

Bonjour M. Michel BEAL,

Nous avons eu vos coordonnées par FNE I-d-F (étant moi-même trésorier de FNE des Yvelines).

Notre petit village niché dans la vallée de la Mauldre entre Maule et Epone a la chance de posséder un petit parc, ancienne propriété de l'usine à papier démantelée dans les années 1970.

Ce petit parc de quelques hectares est, malheureusement, très mal géré et très mal entretenu, faute de connaissances ou de conseils avisés.

La nouvelle équipe qui se présente aux élections municipales de mars 2020 veut remettre en valeur cet écrin de verdure et de nature, et nous aimerions pouvoir proposer à nos électeurs un plan de gestion et surtout de reboisement, car les arbres tombent les uns après les autres, faute au terrain fait de remblais étalés lors de la démolition de l'usine.

Serait-il possible de nous rencontrer, in situ, pour bénéficier de vos conseils éclairés et faire de vraies propositions de sauvegarde et de gestion de cet endroit très prisé des Aulnaysiens et des communes avoisinantes.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer Monsieur Beal, nos sincères salutations et nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Cordialement Michel Contet

L'interlocuteur à l'ONF a bien compris que Michel lui écrit au nom de "la future nouvelle équipe municipale", et dans un premier temps, il reporte à plus tard une éventuelle rencontre.

De : BEAL Michel

Envoyé : vendredi 17 janvier 2020 17:51

À : Michel Contet

Objet : RE: Demande de conseils pour la gestion du parc d'Aulnay-sur-Mauldre

Bonjour Monsieur Contet,

Et avant tout, merci pour vos bons vœux et à mon tour, je vous souhaite une bonne et très belle année 2020 avec tous mes meilleurs vœux.

Oui, cela est possible. Depuis sa création, l'ONF a cette possibilité de répondre à des appels d'offres et de réaliser des prestations pour le compte de clients et notamment de collectivités publiques et des clients privés.

Je comprends que ce terrain boisé / parc est communal et que la future nouvelle équipe municipale envisagerait de valoriser cet espace et le gérer convenablement.

Compte tenu de la proximité des élections, je pense qu'il faut attendre celles-ci pour aller sur place pour une rencontre entre vous et un technicien forestier dans le but d'établir un devis.

Merci de votre retour sur mes propos ci-dessus car je peux avoir mal compris votre demande.

Nous comprenons cette prudence et remercions en ces termes :

De : Michel Contet

Envoyé : mardi 21 janvier 2020 10:07

À : BEAL Michel

Objet : RE: Demande de conseils pour la gestion du parc d'Aulnay-sur-Mauldre

Bonjour M. Beal, et merci de votre réactivité.

En fait, nous aurions aimé être clairs sur notre programme concernant ce parc boisé, et avoir de vraies propositions dans notre programme envers les électeurs.

Des propositions de gestions et de remplacement d'arbres réalisables et cohérentes.

Mais si cela n'est pas possible avant la fin février, nous reprendrons contact avec vous si nous sommes élus.

Cordialement Michel Contet

3. Finalement l'ONF nous recontacte et propose de venir sur place

Après l'échange et le refus courtois, l'ONF rappelle Michel pour lui demander un plan, que Michel envoie. Et alors, à notre bonne surprise, l'ONF propose un rendez-vous sur place.

Voici le mail d'envoi du plan le 27 janvier :

De : Michel Contet

Envoyé : lundi 27 janvier 2020 11:21

À : JACQUET Christine

Objet : Parc communal d'Aulnay sur Mauldre.

Re bonjour Mme Jacquet, et merci de prendre notre demande au sérieux.

Voici un plan du parc situé au sud de notre village en allant vers Maule.

N'hésitez pas si vous avez des questions, et étant à la retraite nous sommes disponibles quand vous voulez, si vous désirez venir sur place.

Encore merci.

Cordialement Michel Contet

Et voici la réponse de l'ONF proposant un rendez-vous :

De : JACQUET Christine

Envoyé : mercredi 29 janvier 2020 12:12

À : Michel Contet

Cc : FABRE Florian

Objet : RE: Parc communal d'Aulnay sur Mauldre.

Cher Monsieur,

Monsieur Fabre et moi-même vous proposons un rdv les 5 ou 18 février à 10h00 pour une visite terrain.

Nous pourrions nous retrouver à votre adresse au 14 rue de la Chaussée, qu'en pensez-vous ?

Merci à vous de me préciser si une de ces dates vous convient.

Dans l'attente de votre retour,

Je vous souhaite une agréable journée.

Bien à vous

Christine Jacquet

Le rendez-vous est fixé au 5 février avec, pour notre groupe Michel, Philippe et Richard.

4. L'ONF nous apporte ses conseils qui nous seront bien utiles pour notre parc, sur les sujets prévus : la sécurisation et le reboisement (selon notre demande initiale).

Voici le compte rendu que l'ONF nous adresse le jour même récapitulant les points clés :
l'ONF nous confirme pouvoir réaliser une étude détaillée sur les sujets évoqués.

De : JACQUET Christine

Envoyé : mercredi 5 février 2020 16:44

À : Michel Contet

Cc : FABRE Florian; ROUET Severine; BEAL Michel

Objet : RE: Parc communal d'Aulnay sur Mauldre.

Cher Monsieur,

Suite à notre visite de ce jour, nous avons bien noté votre demande pour la réalisation d'une étude portant sur :

- **Sécurisation** du site (étude Arbre Conseil élagage et abattage) ;
- **Régénération** du peuplement (enrichissement de la biodiversité) ;
- Accueil du public (**parcours sportif**, mobilier bois et information).

Suite à votre demande, concernant les obligations précédant les travaux, nous vous confirmons que votre parc n'étant pas soumis au régime forestier (moins de 20 hectares) il n'est pas obligatoire de réaliser une expertise avant l'exploitation), il est quand même nécessaire que vous vous renseigniez sur le PLU de la commune afin de savoir si cet espace est un espace boisé classé.

Dans le cas où ce dernier serait classé, seules les coupes d'arbres dangereux sont autorisées.

Nous vous remercions de votre accueil, et serons à vos côtés pour vous accompagner sur ce projet.

Dans l'attente,

Je vous souhaite une agréable journée.

Bien à vous

Christine Jacquet

Nous voulons à nouveau remercier l'ONF et son équipe d'avoir accepté de se déplacer à Aulnay sur Mauldre, pour discuter avec notre "future nouvelle équipe municipale", nous donner de premiers conseils et nous proposons cette coopération si nous sommes élus.

En toute transparence, nous avons relaté cette visite dans le bulletin *Quoi de neuf ?*.

Cet article évoque certes la décharge, que l'équipe de l'ONF a bien découverte sur place.

Mais notre article restait bien centré sur son sujet : l'aménagement du parc d'Aulnay, et les préconisations utiles de l'ONF, que nous partageons avec tous les Aulnaysiens.

III. La polémique que cherche à déclencher le maire sortant en impliquant l'ONF, pour détourner l'attention et tenter une fois encore de semer la zizanie dans notre beau village

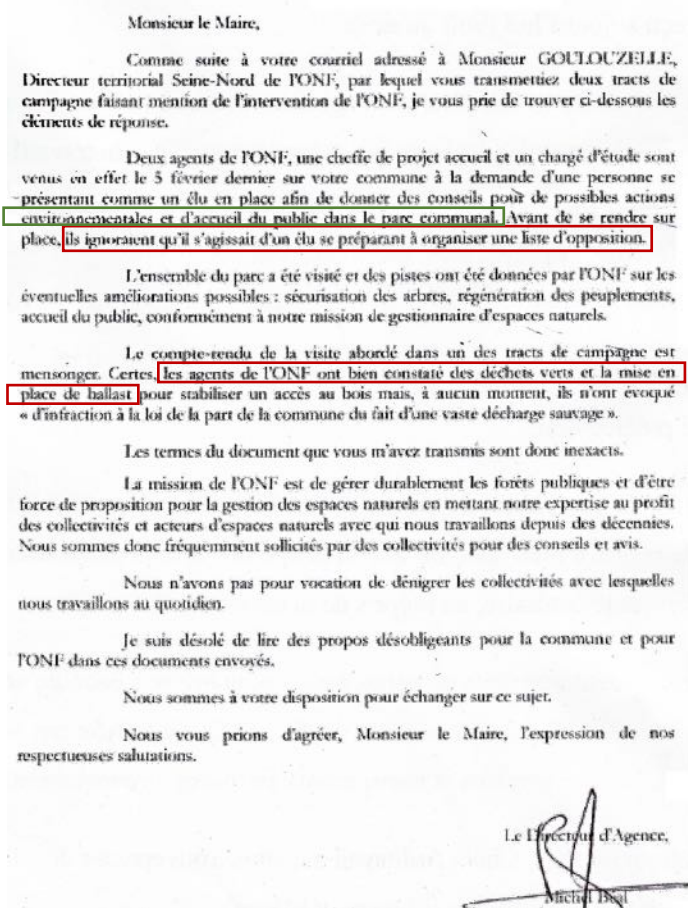
Le maire sortant est sans doute bien conscient d'avoir commis une erreur en développant une décharge municipale dans le parc d'Aulnay. Il l'a admise implicitement, en faisant évacuer d'urgence les plus gros blocs de béton qui s'y trouvaient. Nous pouvions tous espérer qu'il continuerait, et ferait de son mieux pour revenir à une situation saine.

Mais il a choisi l'inverse :

- il continue de faire déposer des déchets dans cette partie du parc
- il s'efforce de faire oublier sa responsabilité en tentant de déclencher une polémique
- il invoque pour cela un prétendu démenti de l'ONF ... qui hélas confirme les faits.

Nous ne pouvons que regretter qu'il préfère consacrer son énergie à tenter de semer la zizanie, plutôt qu'à travailler, assumer ses responsabilités et rectifier ses erreurs.

En effet, que nous dit le courrier de l'ONF qu'il invoque imprudemment ?



1°) Le maire sortant écrit à l'ONF pour se plaindre, comme il en a coutume.

2°) Qu'a-t-il pu suggérer à notre sujet, pour conduire l'interlocuteur à oublier que :

- d'une part, Michel est bien élu

- d'autre part, l'ONF (M. Béal lui-même, signataire de ce courrier) nous avait bien accueillis dès notre premier échange de courriel comme "*la future nouvelle équipe municipale*" ?

3°) L'ONF confirme que nous avons bien sollicité ses conseils pour "*de possibles actions environnementales et d'accueil du public*", et pas au sujet de la décharge.

4°) L'ONF confirme avoir constaté la présence d'une telle décharge avec "*des déchets verts et la mise en place de ballast*".

5°) L'ONF confirme que sa mission ne consiste pas à se prononcer sur l'illégalité de la décharge, ce que personne ne lui a jamais demandé : le code de l'environnement suffit à caractériser la situation.

L'ONF nous a simplement conseillé sur la façon de remettre en état le parc, y compris les parties endommagées, ce qui inclut le lieu de la décharge. Nous en tiendrons compte.

Une fois encore, le maire sortant crie au feu, mais c'est lui qui allume un incendie en vain, dans une tentative pour détourner l'attention et se présenter comme victime, à défaut de faire son travail.

Nous Aulnaysiens sommes las de ce comportement et ne nous laisserons pas prendre. **Nous voulons retrouver à Aulnay une bonne ambiance de coopération, saine et constructive, pour mener les projets utiles aux Aulnaysiens, avec vous, pour chacun, pour demain.**